

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept le 4 avril à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mercredi 29 mars se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Patricia CHEDANE, Christelle PROVOST, Messieurs Samuel CHEVALLIER, Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Olivier CALUT, Patrick CORRE, Jean-Claude CROISIER, Claude GASNOT,

Absents excusés : Mesdames Muriel PEDEMAS, Nicole HERBRON, Annick MOIREAU, Nadia BOUTIMAH, Patricia RICHARD-BEZANNIER, Messieurs Serge MAINGARD, Benjamin CHOLET, Thibaud ROBERT,

Absent non excusé : Messieurs Patrick BERGET

Pouvoirs : Madame Muriel Pédémas a donné pouvoir à Madame Patricia Chédane
Monsieur Serge Maingard a donné pouvoir à Monsieur Samuel Chevallier
Madame Annick Moireau a donné pouvoir à Monsieur Dominique Jodeau
Madame Nicole Herbron a donné pouvoir à Monsieur Olivier Callut
Monsieur Benjamin Cholet a donné pouvoir à Monsieur Didier Chouteau
Monsieur Thibaud Robert a donné pouvoir à Monsieur Christian Vernet
Madame Nadia Boutimah a donné pouvoir à Madame Carole Heulot
Madame Patricia Richard-Bezannier a donné pouvoir à Monsieur Patrick Corre

Secrétaire de séance : Madame Betty Boudier, élue à l'unanimité

Ouverture de séance 20h00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour relatif à des demandes de subvention, pas d'objection.

L'ordre du jour de 13 points passe à 15 points.

Point n° 1 Objet Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2017 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 24 janvier 2017. Adopté à l'unanimité

Point n° 2 Objet Approbation du procès-verbal du 28 février 2017 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 28 février 2017. Adopté à l'unanimité

Point n°3 Objet. Indemnités du Maire, Adjoints et Conseiller Délégué :

Le Maire, 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints et Conseiller délégué 16,5 % indice brut terminal de la fonction publique

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le taux maximal de l'indemnité du Maire, des Adjoints et Conseiller délégué, tel décrit ci-dessus à compter du 1^{er} février 2017. Adopté à l'unanimité

Point n° 4 Objet Reconduction institution du temps partiel et modalités d'exercice : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le nouveau temps partiel pour la période du 1^{er} mai au 30 octobre 2017, à hauteur de 50%. Adopté à l'unanimité

Point n° 5 Objet Ruaudin – ZAC du Grand-Plessis Démarche Eco-Quartiers : Dans le cadre des études préliminaires et sur la base de l'analyse du site et des enjeux environnementaux, il a été proposé d'engager une démarche de type Eco-Quartier. Il est proposé que Le Mans Métropole ainsi que la commune de Ruaudin cosignent la charte des Eco-Quartiers. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la charte Éco-Quartiers. Adopté à l'unanimité

Point n° 6 Objet Proposition d'extension du SIVU Django Reinhardt : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition d'extension du SIVU Django Reinhardt, par l'entrée de Coulaines. Adopté à l'unanimité

Point n°7 Objet Reconduction de la convention ALSH/CAMPS/RAMPE : Depuis juillet 2013 les deux communes de Mulsanne et Ruaudin ont conventionné pour organiser conjointement les ALSH, les CAMPS ainsi que le RAMPE. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la reconduction de la convention. Adopté à l'unanimité

Point n°8 Objet Transfert de biens immobiliers communaux vers le domaine communautaire : La commune de Ruaudin est propriétaire de deux parcelles situées ZAC des Hunaudières qui ont vocation à être transférées au domaine public communautaire. Il convient de procéder à la régularisation foncière. S'agissement d'équipements publics, des bassins de rétention, la cession a été convenue à 1 € symbolique. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la cession des parcelles. Adopté à l'unanimité

Point n° 9 Objet Complément à la délibération vente bien communal du 3 mai 2016 : En sa séance du 3 mai 2016, la cession de la parcelle communale cadastrée section AK n° 158 d'une superficie de 2 737m² sis rue Claude Chappe, à la SARL EUROP'AMBULANCES représentée par Mesdames Fabienne Jouanneau - Guillon et Anne Dréan ou toute autre entité qui s'y substituerait. Il a été constaté une parcelle communale cadastrée section AK n° 156 d'une superficie de 13 m² jouxtant la parcelle cédée, qui se trouve enclavée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour inclure la parcelle cadastrée section AK n° 156 d'une superficie de 13 m² à la vente de la parcelle AK n° 158 à la SARL EUROP'AMBULANCES représentée par Mesdames Fabienne Jouanneau - Guillon et Anne Dréan ou toute autre entité qui s'y substituerait, dont le siège social se situe au 43 avenue Bollée 72000 Le Mans, au prix de 50 000 €. Adopté à l'unanimité

Point n°10 Objet Admission des titres en non-valeur : Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal de la commune de Ruaudin s'élève ainsi à 336,96 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres d'un montant global de 336,96€. Adopté à l'unanimité

Point n° 11 Objet Subventions 2017 Associations : La répartition des subventions 2017 a été établie sur les bases des dossiers de subvention déposés par chaque association. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la répartition des subventions 2017 aux associations. Adopté à l'unanimité

Point n° 12 Objet Vote des taux 2017 : Compte-tenu des taux arrêtés pour l'année 2017, le produit fiscal attendu par la commune de Ruaudin s'élèvera à 915 129 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition 2017. Adopté à l'unanimité

Point n° 13 objet Budget primitif 2017 commune : La proposition du budget primitif présentée est l'émanation de la réunion de travail de l'ensemble des membres du conseil. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 du budget principal. Résultat du vote 17 voix pour et 3 absents, Adopté à l'unanimité

Point n° 14 Objet Demande de subvention au titre du FIPD dédiée aux opérations de sécurisation des écoles et établissements scolaires : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la demande de subvention auprès de l'État pour l'acquisition d'alarmes d'intrusion pour les écoles maternelle et élémentaire, Adopté à l'unanimité

Point n° 15 Objet Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire à Madame Le Député : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire à Madame Le Député pour l'acquisition d'un TBI. Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le prochain conseil municipal se tiendra mardi 27 juin à 20h00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h40.

Samuel CHEVALLIER

